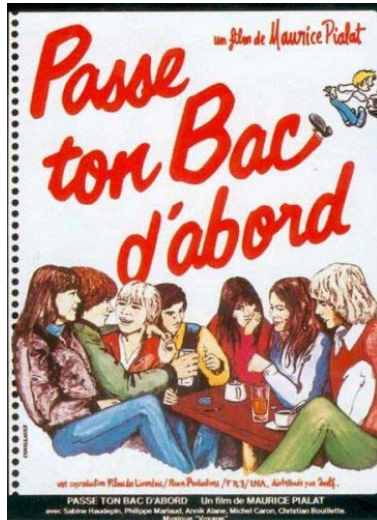


Le devenir professionnel des diplômés du Bac pro

PAR VALÉRIE ILARDI, OLIVIER JOSEPH, EMMANUEL SULZER · PUBLIÉ 19/11/2018 · MIS À JOUR 13/05/2019



Le Bac pro est un diplôme national axé sur les études professionnelles et qui, par conséquent, se réfère explicitement à des métiers. Selon l'Office national (Onisep), il « offre une qualification reconnue sur le marché de l'emploi et répond à la demande des entreprises de la production et des services ». Qu'en est-il en réalité, plus particulièrement après la réforme dont il a été l'objet en 2009 ?

L'enquête « Génération 2013 » conduite par le Céreq auprès de ceux qui ont obtenu leur Bac pro en 2016 constitue la première opportunité d'analyser l'entrée sur le marché du travail des sortants du baccalauréat professionnel en trois ans tel qu'institué par la réforme de la voie professionnelle.

Auparavant préparé en quatre ans, soit deux années conduisant au Brevet d'études professionnelles (BEP) suivies de deux années menant au Baccalauréat, le nouveau Bac pro se prépare, comme les baccalauréats généraux et technologiques, en trois ans à l'issue de la classe de troisième. Dans le même temps, le BEP disparaît en tant que voie de formation et ne subsiste que comme diplôme intermédiaire auquel peuvent se présenter les élèves qui atteignent la seconde année du bac pro.

Après avoir brièvement rappelé les conséquences de cette réforme sur l'enseignement professionnel et son organisation, on s'attardera plus longuement sur l'insertion professionnelle et sur la nature des emplois.

- **Henrard V., Ilardi V.**, coord, 2017, *Quand l'école est finie. Premiers pas dans la vie active de la Génération 2013* [📄](#), Céreq, Enquête n°1, 76 pages. Depuis une vingtaine d'années, le Céreq conduit une série d'enquêtes à cadence triennale auprès d'un échantillon représentatif de l'ensemble des jeunes quittant le système éducatif une année donnée. Il s'agit des « enquêtes Génération » dont l'objectif principal est de permettre une mesure régulière de leur insertion professionnelle sur les trois premières années de vie active.

- Cet article est publié dans le cadre d'un échange avec le Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications [📄](#) (CEREQ).



Des modifications sensibles de l'organisation de l'enseignement professionnel

Cette réforme modifie en profondeur l'organisation de l'enseignement professionnel secondaire. Ainsi la disparition du BEP conduit à un doublement des effectifs en Bac pro : les flux d'élèves passent ainsi de moins de 200 000 en 2005 à plus de 500 000 en 2010, tandis que ceux du Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) passent sur la période de 90 000 à 115 000 (*Repères et Références Statistiques*, 2017). Dans le même temps, le raccourcissement d'une année de la formation de Bac pro produit mécaniquement un rajeunissement des cohortes : la part des élèves de 15 ans et moins augmente ainsi de 10 points de pourcentage.

En conséquence de cette réforme, de nouveaux clivages au sein de l'enseignement professionnel secondaire se font jour à l'issue de l'orientation après la classe de troisième. La filière conduisant au niveau CAP accueille de plus en plus d'élèves issus de Sections d'enseignement général et professionnel adaptées (SEGPA [📄](#)) autrement dit ceux qui présentent des difficultés scolaires graves et persistantes : 86 % d'entre eux s'y orientent à l'issue de la troisième, et ils sont de fait quasiment absents de la filière bac pro.

A l'inverse, les entrants en seconde professionnelle, 1ère année du nouveau bac pro, sont désormais quasi-systématiquement issus de la classe de 3ème générale ou technologique, dans un mouvement que l'on pourrait qualifier de « dualisation » de la voie professionnelle. Dans ce contexte il semble légitime de s'interroger sur le devenir des sortants de niveau V (CAP) en regard de celui des élèves du nouveau bac pro (niveau IV).

- Ministère de l'Éducation nationale, 2017, *Repères et Références Statistiques 2017*, Direction de l'Évaluation, de la prospective et de la performance.



Rien de grave... vous n'êtes qu'une victime collatérale, d'un mouvement de dualisation de la voie professionnelle malgré une légère reprise de la conjoncture économique.

SERVICE REORIENTATION

Ah!

198
Fist

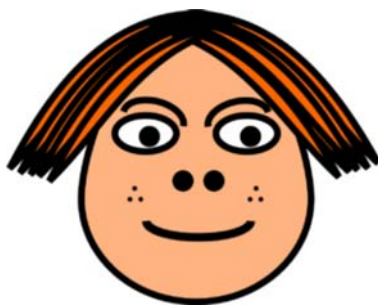
2018
M

CC Patrick Mignard pour Mondes Sociaux

L'insertion professionnelle et ses atouts

Les premières années de vie active des sortants de formation professionnelle secondaire à partir de 2013, donc dans une conjoncture économique où s'amorce une légère reprise, se révèlent au premier abord contrastées. Si près de la moitié d'entre eux (46 %, soit 7 points de plus que les sortants de l'enseignement secondaire général) ont connu un parcours d'accès durable à l'emploi, le maintien aux marges de l'emploi caractérise dans le même temps les itinéraires de 21 % de ces jeunes, pourtant dotés d'une qualification *a priori* reconnue par les employeurs.

A la date de l'enquête, au printemps 2016, six jeunes sur dix travaillent, un sur quatre recherche un emploi et un sur vingt est inactif. Par ailleurs, 12 % n'ont jamais travaillé au cours des trois premières années après leur sortie du système éducatif, de tels cheminements hors de l'emploi concernant davantage les diplômés de niveau V que ceux de niveau IV.



CC Pixabay OpenClipart-Vectors

Le niveau de formation apparaît, sans surprise, comme un atout pour une insertion plus réussie : les jeunes préparant un baccalauréat professionnel ont connu des trajectoires plus favorables que celles des sortants de niveau V : 58 % d'entre eux connaissent une trajectoire d'accès durable à l'emploi, tandis que 21 % se maintiennent aux marges de l'emploi. Les sortants de CAP rencontrent plus de difficultés dans leur insertion. En effet, comparés à leurs condisciples formés au niveau IV (bac pro) ils sont un peu moins dans une trajectoire d'accès durable à l'emploi (52 %) et se trouvent davantage aux marges de l'emploi au cours des trois ans (26 %).

L'obtention ou non du diplôme constitue un autre facteur de différenciation : dans un contexte de pénurie d'emploi, sortir de formation avec un diplôme demeure protecteur contre des difficultés d'insertion qui peuvent s'avérer persistantes. En effet, parmi les jeunes diplômés du secondaire, 70 % ont connu une trajectoire d'accès durable à l'emploi. *A contrario*, seul 42 % des jeunes entrés sur le marché du travail suite à un échec au diplôme ont eu ce type de trajectoire. Qui plus est, un tiers d'entre eux se sont davantage trouvés aux marges de l'emploi.

En outre, en dépit d'un recul des emplois dans le secteur industriel, il apparaît que les jeunes formés dans ces spécialités bénéficient d'une meilleure insertion, qu'ils aient préparé un CAP ou un bac pro. Si leur parcours est tout autant marqué par le chômage et l'inactivité, ils sont nettement plus nombreux (+ 25 %) à faire l'expérience d'une trajectoire d'accès durable à l'emploi que leurs homologues issus-e-s de formations du tertiaire (bien plus souvent des jeunes femmes). Ces dernier-e-s ont plus fréquemment repris leurs études, éventuellement suite à des obstacles rencontrés dans leur insertion sur le marché du travail.

■ Ilardi V., Sulzer E., 2015 « CAP-BEP : des difficultés d'insertion encore aggravées par la crise », *Bref*, n°335, Céreq.

Emplois précaires et sous-emploi ?

Les prémices d'une reprise économique à l'entrée sur le marché du travail de la Génération 2013 ne semblent pas avoir préservé les jeunes de la précarité, ce dont témoigne le taux élevé de jeunes ne se trouvant ni en emploi, ni en formation (33 %, contre 34 % pour la Génération 2010). Parmi les sortants du secondaire de la Génération 2013, 24 % ont connu un emploi de très courte durée (moins d'un mois), soit sept points de plus que l'ensemble de la génération, et en nette progression par rapport à la Génération 2010 (16 %).

Au printemps 2016, après trois années de vie active, seulement la moitié des jeunes au travail sont en emploi à durée indéterminée. Cette précarité des emplois se constate également par la part élevée des jeunes en situation de sous-emploi (15 %). On rappellera qu'un jeune est considéré en sous-emploi s'il occupe un emploi à temps partiel et déclare souhaiter travailler à temps plein. La norme d'emploi – emploi à durée indéterminée et à temps plein – ne concerne que 4 jeunes sur 10. Les détenteurs d'un CAP ou d'un baccalauréat professionnel présentent des pourcentages similaires. Les sortants non-diplômés de l'enseignement professionnel se démarquent, comme à l'accoutumée, par leur situation moins favorable : 27 % occupent un emploi dans la norme et 21 % sont en sous-emploi.



CC Pixabay Geralt

Cependant, les compétences dont attestent les diplômes de la voie professionnelle s'avèrent reconnues par les employeurs, puisque 64 % de leurs titulaires exercent un emploi qualifié. Toutefois, des disparités s'observent selon le domaine de spécialité de formation ainsi que par niveau de diplôme : fait notable par rapport aux observations de la Génération 2010 (cf. Céreq-Bref, n°335), en comparaison avec les diplômés de niveau V (CAP), les bacheliers professionnels de la Génération 2013 sont plus fréquemment en emploi (69 % contre 64 %) mais occupent

davantage des emplois non qualifiés (39 % contre 35 %). Il s'agit d'une inversion de tendance par rapport à la Génération 2010, où les diplômés de CAP étaient qualifiés à 38 % contre 42 % des bacheliers professionnels. Ceci peut s'expliquer par un poids relatif de l'apprentissage plus élevé en CAP, avant et surtout après la réforme : on compte aujourd'hui plus d'une moitié d'apprentis (53 %) en filière CAP contre 14 % en bac pro. A diplôme donné, l'apprentissage constitue non seulement une protection contre le chômage mais aussi un rempart contre la non-qualification.

Finalement, bien plus nombreux qu'auparavant, les bacheliers professionnels conservent une bonne insertion sur le marché du travail ; ils ne semblent pas reléguer les diplômés de niveau inférieur sur d'autres formes d'emploi. La politique consistant à former davantage de bacheliers dans l'enseignement professionnel n'apparaît pas pénalisante pour l'insertion des jeunes de la voie professionnelle. En revanche, elle ne permet pas de contrer la dégradation tendancielle de la qualité des emplois occupés à ce niveau.

Si l'emploi à durée indéterminée et à temps plein semble, une fois encore, un bien en voie de raréfaction, le rôle des diplômés professionnels dans l'accès à la qualification ne semble pas se démentir outre mesure. L'enseignement professionnel secondaire est affecté en tant que système par la réforme du Bac pro, sans pour autant que celui-ci perde de sa pertinence en tant que diplôme d'accès au marché du travail, mais aussi, de plus en plus, à l'enseignement supérieur court (Bac+2).

Au-delà des indicateurs d'insertion tendanciellement stables, la réforme de la voie professionnelle a modifié en profondeur les équilibres internes aux différents niveaux de diplôme. La masse des bacheliers professionnels se scinde désormais entre les poursuivants vers les filières à Bac+2 et les entrants dans la vie active, tandis que le CAP devient l'horizon des collégiens les plus en difficultés, à l'exception de ceux auxquels le capital social a ouvert les portes de la formation par apprentissage et qui vont trouver dans celle-ci une voie d'accès à l'emploi qualifié.



■ Troger V., Bernard P.Y., Masy J., 2016. *Le baccalauréat professionnel : impasse ou nouvelle chance ?*, Paris : PUF, Coll. Sociologie et Sciences de l'éducation.

Crédits image à la Une : CC Flaticon et crédits image d'entrée : affiche du film « Passe ton bac d'abord », Maurice Pialat, 1978

